11 avril 69

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE MONTREAL

POUR PUBLIER LES

Lettres Apostoliques accordant une Indulgence Plénière en forme de Jubilé et prescrivant des Prières pour le Concile Œcuménique

IGNACE BOURGET

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIEGE APOSTOLIQUE EVEQUE DE MONTREAL ASSISTANT AU TRONE PONTIFICAL

Au Clergé Séculier et Régulier aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

C'est pour Nous une consolation comme un devoir, depuis tout-à-l'heure vingt-neuf ans que Nous sommes chargé du soin de vos âmes, de vous faire entendre notre voix aussi souvent qu'il nous est possible ; et comme vous le savez, N. T. C. F., nos longues et fréquentes absences ne Nous ont pas empêché de Nous acquitter de ce devoir, qui Nous a toujours été si doux. Car en quelque lieu que Nous nous trouvions, Notre conscience Nous rend le témoignage que Nous vous portons tous, jour et nuit, dans notre cœur ; et qu'absent comme présent nos douleurs et nos joies sont communes.

Ça toujours été le cri d'un devoir plus ou moins rigoureux qui Nous a amené au tombeau des Saints Apôtres ; et c'est toujours avec un bonheur nouveau que Nous l'avons visité chaque fois. Mais à vous dire le vrai, le bonheur que Nous éprouvons maintenant et que Nous avons tou-

jours éprouvé, au milieu des splendeurs de la Ville Eternelle, ne saurait égaler celui que Nous ressentons au milieu de vous; et la seule chose qui puisse adoucir les ennuis de l'absence, c'est la pensée du devoir que Nous accomplissons.

Une de nos plus douces préoccupations, lorsque Nous nous trouvons séparé de vous, c'est le sentiment de notre foi commune qui nous unit dans les entrailles de la charité de Jésus-Christ et nous attache, par des liens indissolubles, à son Vicaire sur la terre, pour qui nous professons un même amour, une même vénération, un même attachement. Ses douleurs sont nos douleurs, ses joies sont nos joies, ses triomphes sont nos triomphes. Car ce n'est pas une petite consolation pour Nous de pouvoir lui dire que, dans notre pays lointain, beaucoup de cœurs religieux l'aiment, le vénèrent et lui sont dévoués. Il en est de plus en plus convaincu aujourd'hui qu'il voit, dans sa noble et vaillante armée, nos jeunes Canadiens qu'il aime tant et dont il est tant aimé.

Ainsi donc, N. T. C. F., quoique séparés de corps, nous ne cessons pas de nous voir, de nous entendre, de nous trouver toujours ensemble dans ce grand centre d'unité où résident la foi et la charité qui ne font de toutes les nations catholiques qu'une seule et même nation. C'est cette pensée qui fait disparaître toutes les distances et concentre en un seul et même point les personnes, les lieux et les objets les plus éloignés.

Moyennant cette pratique, vous êtes toujours avec Nous pour visiter les lieux saints et assister aux grandes solennités de la Religion, comme aussi Nous sommes avec vous, lorsque vous vaquez à la prière et que vous vous réunissez dans vos églises, pour y accomplir vos devoirs religieux. Car vous n'en doutez pas, N. T. C. F., la communication des esprits et l'union des cœurs s'opèrent avec plus de facilité et de promptitude que les courants électriques qui aujourd'hui mettent en continuels rapports toutes les parties du monde, à quelque distance qu'elles

soient les unes des autres. Nous sommes habituellement pénétré de cette pensée consolante, mais surtout dans les jours où Nous savons que vous vous tenez unis de cœur et d'âme à tout ce qui se fait à Rome, pour la gloire de Dieu et le triomphe de sa sainte Eglise.

Nous ne nous faisons donc pas illusion, N. T. C. F., en pensant qu'aujourd'hui, cinquantième anniversaire de prêtrise de Notre Saint Père le Pape, vous êtes tous à Rome, par l'élan de vos pieux désirs, par la ferveur de votre dévotion, et par les vœux ardents que vous formez pour qu'il plaise au Seigneur prolonger encore beaucoup les longues et belles années de cet immortel Pontife, afin qu'il puisse accomplir les grandes œuvres qu'il a entreprises.

Ce matin, ce digne Successeur de St. Pierre célébrait la messe au tombeau des Saints Apôtres, en présence du Sacré Collége des Cardinaux, de toute la Prélature Romaine, du Clergé séculier et régulier de Rome et d'une foule immense de pieux fidèles, accourus de toutes parts, pour s'associer à la joie d'un évènement qui est unique dans l'histoire de l'Eglise. Toute cette solennité, tout ce concours, c'était pour rappeler qu'il y a cinquante ans, juste à pareil jour, celui qui aujourd'hui règne avec tant d'éclat sur la Chaire Apostolique, n'était qu'un nouveau prêtre, qui montait pour la première fois au saint autel, pour dire sa première messe dans la modeste chapelle d'un hospice de charité dont il était le père et le soutien, en secondant les efforts d'un bon ouvrier, qui sacrifiait toute son existence, pour procurer à de pauvres orphelins les secours nécessaires pour devenir eux-mêmes de bons ouvriers et de bons chrétiens. Le rapprochement de ces deux époques et les circonstances qui signalaient les spécialités de chacune d'elles, étaient pour les esprits sérieux et réfléchis le sujet de profondes réflexions.

Le moment de la communion fut solennel et saisissant; car on vit venir à la sainte table des personnes du plus haut rang, qui voulaient recevoir le pain des Anges de la

main de celui qui, il y a cinquante ans, n'était prêtre que d'un jour, et qui aujourd'hui est à la tête de toute la hiérarchie ecclésiastique. Mais qui voyait-on encore à la table du Seigneur, parmi les personnages si favorisés, les orphelins du dit hospice, qui n'ont cessé d'être l'objet privilégié de celui qui leur consacra les premières années de son sacerdoce, et qui peut-être, comme St. Grégoire-le-Grand, doit à son incomparable charité son élévation au Souverain Pontificat.

Quoiqu'il en soit, Nos Très-Chers Frères, en jouissant de ce spectacle attendrissant, Nous nous laissions doucement aller à ces réflexions : *Que de bonnes âmes, dans notre cher Canada, voudraient être, à l'heure qu'il est, dans cette Basilique majestueuse, au pied de cet Autel qui abrite la tombe des deux Princes des Apôtres, à cette auguste table, pour y recevoir le pain descendu du Ciel, de la main vénérable de ce grand Pontife, le jour même où il fait l'anniversaire du premier sacrifice qu'il lui fut permis d'offrir à la Divine Majesté!* Nous le savons, Nous nous faisions, dans ce précieux moment, l'écho de bien des âmes religieuses, et l'interprête de bien des cœurs dévots. Mais ce qu'ils n'ont pu faire en réalité, ils l'auront fait par la foi ; et Dieu qui voyait la sincérité de leurs désirs, les aura eûs pour agréables ; et infiniment bon, comme il l'est, il ne manquera pas de les en récompenser magnifiquement.

Après la Messe, une voix puissante et majestueuse, celle du Pontife qui bénissait le Seigneur de l'avoir admis, il y a cinquante ans, au ministère du Saint Autel, entonna le *Te Deum*, qui fut chanté avec un enthousiasme qui enlevait tous les cœurs. Sachant que vous deviez en ce même jour vous associer, dans vos Eglises, à cette hymne d'actions de grâces, dont le doux accent retentissait dans les voûtes et jusque dans le dome de l'antique Basilique, Nous nous abandonnions à toutes les émotions que tant d'heureuses coïncidences rendaient si vives et si saisissantes.

Oh ! oui, N. T. C. F., il Nous semblait que nous bénis-

sions tous ensemble le Divin Pasteur d'avoir, il y a cinquante ans, appelé miraculeusement cet Elu de Dieu au service des saints autels; de l'avoir, au jour de son ordination, comblé de tant de dons excellents ; de l'avoir conduit dans sa carrière sacerdotale, comme par la main pour le faire arriver par les divers degrés de la Prélature, jusqu'au Souverain Pontificat ; de l'avoir, en le faisant asseoir sur la Chaire Apostolique, orné de toutes les brillantes qualités, qui le font marcher à la tête de son siècle ; de lui avoir donné cette haute intelligence dont il fait preuve en gouvernant la Barque de Pierre, au milieu de tant de flots courroucés ; de lui avoir inspiré de proclamer l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, pour que, dans ces temps nébuleux, cette glorieuse Mère de Dieu fut comme l'Arc-en-Ciel qui annonce la paix promise à la terre, après le déluge; de lui avoir donné la pensée de multiplier, sur la terre, les protecteurs du peuple chrétien, en ajoutant tant de nouveaux noms au catalogue des Saints ; d'avoir rendu sa Personne vénérable par les traits de la majestueuse sérénité qui brillent sur son aimable figure, et par les paroles toujours pleines d'onction qui tombent de ses lèvres ; de lui avoir accordé ces longues années, cette belle et heureuse vieillesse, qui fait aujourd'hui la consolation de l'Eglise, et qui la fait respirer, après tant de combats ; enfin, d'avoir déposé dans son grand cœur, tant de nobles projets, celui surtout de convoquer tous les Evêques du monde en Concile Œcuménique pour remédier à tous les maux qui affligent la Religion et la société civile. Car dans un jour si solennel et si joyeux, toutes les mémorables actions de ce glorieux Pontificat viennent tour-à-tour remplir l'esprit et réjouir le cœur, par la pensée que toutes les grâces accordées à celui qui est devenu notre Père commun, lorsque, il y a cinquante ans, il reçut l'imposition des mains, forment aujourd'hui un riche trésor qui appartient à la grande famille chrétienne.

Aussi tous les enfants de l'Eglise, en célébrant, d'un

bout du monde à l'autre, ce joyeux anniversaire, se croient-ils en famille, et ils le prouvent par leurs démonstrations de piété filiale et leurs transports d'amour et d'affection pour le meilleur des pères. Ce qui surtout montre que c'est l'esprit de famille qui a présidé à cette fête si simple en elle-même et si splendide dans ses détails, c'est l'empressement qui s'est manifesté en tant de lieux différents, pour offrir des présents au St. Père.

Nous ne parlerons pas ici des riches offrandes qui ont été faites par les Souverains et par les Princes, par de puissants seigneurs et par de riches particuliers, par les sociétés littéraires et les cercles religieux ; par les villes et les campagnes, parce que cela nous entraînerait dans de trop grands détails. Mais Nous ne pouvons passer sous silence le spectacle ravissant que présentaient ces jours derniers les rues de Rome, et qui montraient, d'une manière éclatante, qu'ici le Roi est père et que ses sujets sont ses enfants. Voici ce fait inoui et surprenant.

Des chariots, ornés de drapeaux, indiquant les localités qui les avaient chargés des produits de leurs champs ou des objets de leurs arts et métiers, et traînés par des bœufs couronnés de fleurs et de guirlandes, se dirigeaient successivement du matin au soir vers le Vatican, au milieu de la foule que ce spectacle attirait. Tous ces présents étaient déposés dans les cours et autres dépendances du Palais Pontifical, pour être offerts au St. Père qui, à la fin, descendit de ses appartements pour les accepter de bon cœur et bénir ceux qui les lui apportaient. Des milliers de citoyens de toute condition s'empressaient d'aller contempler ces dons précieux, parce qu'ils étaient des tributs d'amour, et s'en retournaient pénétrés de ce sentiment que c'était vraiment l'esprit de famille qui animait ces braves gens. Car on voyait qu'ils regardaient le Roi-Pontife comme un vrai père, et qu'en témoignage de leur amour et de leur respect, ils lui apportaient ce qu'ils avaient de meilleur dans leur troupeau, leur champs et leurs boutiques.

En jouissant Nous-même de ce ravissant spectacle, Nous nous disions intérieurement : Oh ! si nos campagnes environnaient Rome, comme la campagne Romaine, combien de nos heureux cultivateurs et de nos habiles ouvriers se montreraient les fidèles imitateurs de ce bon peuple et se trouveraient heureux d'appprter d'un aussi bon cœur leurs présents au Père commun, dans ce joyeux anniversaire !

Mais Nous avions à faire quelque chose de mieux que de nous laisser aller à des désirs qui évidemment ne pouvaient se réaliser. Car Nous comprîmes que la Divine Providence, nous ayant ménagé le bonheur d'assister à cette splendide fête de famille, Nous devions, comme Canadien, représenter aussi honorablement que possible notre cher Canada, en déposant, aux pieds du Pontife bien-aimé, des dons accompagnés de félicitations cordiales et des vœux ardents que formait notre pays lointain pour le triomphe de sa noble cause et la prospérité de son Pontificat.

Pour accomplir cette honorable mission, il Nous fut permis de Nous présenter hier à l'Audience du St. Père, avec tous les Prêtres Canadiens présents à Rome et quatre de nos zouaves. Ce fut pour lui présenter, avec quelques *Adresses*, des dons qui signifiaient que le Canada mettait au service de la cause sacrée qu'il défendait avec une vigueur toute Apostolique, le sang de ses enfants, la parole de ses orateurs et l'argent de ses habitants. Car Nous déposions à ses pieds un ouvrage sur l'expédition Canadienne à Rome et un éloquent discours prononcé en faveur du temporel du Pape et une somme de 51,392 francs, produit du denier de St. Pierre et de la collecte faite, avant notre départ, pour le soutien de nos zouaves à Rome. Tout fut accepté avec des paroles qui ne respiraient que bonté, affection et paternité.

Pour prouver qu'il voulait tout de bon, comme il l'avait dit en répondant à l'*adresse*, adoucir le sort de nos zouaves qui sont toujours l'objet de ses prédilections, le St. Père

laissa à la disposition de leur aumônier la somme collectée pour leur soutien, savoir: 29.484 francs, qu'il devra employer à leur procurer ce qu'il jugera leur être nécessaire, sous le rapport de la nourriture. Nous avons la consolation de vous annoncer que les intentions bienveillantes du St. Père ont commencé à être remplies, ce jour-là même; et que l'on va continuer à s'y conformer aussi longtemps que l'on en aura le moyen. Car l'on s'attend que le pays tout entier se mettra de tout cœur à contribution pour venir en aide à ces bons jeunes gens, afin qu'ils puissent faire leur service avec plus de courage que jamais.

Ce beau jour de fête a été préparé par des *Triduum* et autres exercices de piété qui ont été fidèlement suivis. Il y a eu même en plusieurs villes d'Italie un si grand concours à ces exercices que les confesseurs, malgré leur grand nombre, ne pouvaient suffire à l'empressement des fidèles qui voulaient communier pour N. S. P. le Pape, à son cinquantième anniversaire de prêtrise. Et ce qu'il y a de plus extraordinaire et de plus consolant, c'est le nombre prodigieux de conversions opérées parmi les pécheurs les plus éloignés des sacrements. On peut juger par là que c'est le souffle adorable du St. Esprit qui s'est ainsi répandu dans tous les cœurs pour produire ce merveilleux mouvement dont assurément on ne saurait se rendre compte autrement.

Cette belle journée s'est terminée par des réjouissances publiques plus magnifiques que jamais. Plus que jamais en effet les ovations faites à l'immortel Pie IX. étaient cordiales; plus que jamais les illuminations étaient étincelantes; plus que jamais les feux de joie étaient brillants; car, de mémoire d'homme, on ne se rappelait pas avoir vu la Ville Eternelle resplendir de tant de flammes et de lumières. Mais comme toujours, dans les réjouissances populaires à Rome, régnaient la paix, le calme, la joie, la sobriété et la tranquillité. Puisse ce bel exemple, que donne le peuple Romain dans la célébration de ses fêtes, avoir partout de fidèles imitateurs!

Enfin, ce jour de choix et si privilégié, dans les vues de la divine Providence, pour en faire un jour monumental que la postérité la plus reculée ne pourra oublier, était heureusement réservé pour annoncer à l'univers entier des jours de grande jubilation, un temps de grâces et de miséricorde extraordinaire. Car c'est aujourd'hui même que N. S. P. le Pape publie, au son de la trompette Apostolique, un nouveau jubilé.

Il adresse pour cela des Lettres Apostoliques à *tous les fidèles* dispersés dans le monde entier. Il y rappelle à leur mémoire ce qu'ils connaissent déjà, savoir, qu'un Concile général s'ouvrira, au Vatican, le 8 de Décembre prochain, qui est consacré à honorer la Très-Sainte Vierge Marie dans son Immaculée Conception. Il les avertit qu'il ne cesse de supplier, en toute humilité et ferveur, le Père des lumières et des miséricordes de qui vient tout don parfait, de lui envoyer du haut du ciel sa divine Sagesse, pour l'assister dans ses travaux et lui inspirer comment il doit agir pour faire tout ce qui peut être plus agréable à sa divine Majesté.

Or pour que Dieu exauce plus facilement ses vœux et prête l'oreille à ses prières, il a résolu d'exciter la religion et la piété de tous les fidèles, afin que leurs prières étant unies aux siennes il implore le secours du Dieu tout puissant et la lumière céleste, pour que dans ce Concile, il puisse régler et ordonner tout ce qui pourra procurer le salut commun de tout le peuple chrétien, l'avantage et la plus grande gloire et félicité de l'Eglise catholique et surtout la paix du monde.

Et parce qu'il est évident que les prières des hommes sont plus agréables à Dieu, si elles lui sont offertes avec un cœur pur, c'est-à-dire avec des âmes purifiées de toute souillure du crime, il a résolu pour cela d'ouvrir, dans cette occasion, les célestes trésors des Indulgences, confiés à sa dispensation, pour que les fidèles excités à la vraie pénitence par cette libéralité Apostolique, et que purifiés de leurs péchés par le sacrement

de la réconciliation, ils approchent avec plus de confiance du trône de Dieu, pour en obtenir la miséricorde et la grâce de son puissant secours dans un temps opportun.

Nous profitons, N. T. C. F. de ce que, dans ce beau jour, le Ciel est devenu comme du miel, par l'abondance des douceurs et bénédictions qu'il répand sur la terre, et de ce qne les trésors des divines miséricordes viennent de s'ouvrir, pour présenter à toutes les âmes que le péché a souillées, un remède spécifique qui guérit de toutes les maladies spirituelles, quelque invétérées qu'elles puissent paraître, pour publier ces Lettres qu'adresse le Père commun à tous les enfants de la Ste. Eglise.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, ordonnons ce qui suit, conformément aux prescriptions des dites Lettres Apostoliques.

1° Nous ordonnons que les Lettres Apostoliques de Notre Très-Saint Seigneur Pie IX, Pape par la Divine Providence, en date de ce jour, par lesquelles est accordé à tous les fidèles une Indulgence Plénière, en forme de Jubilé, à l'occasion du Concile Œcuménique, soient publiées au prône de toutes les églises où se célèbre l'Office public et au chapitre de toutes les Communautés, le premier Dimanche ou fête chômée après leur réception et expliquées dans des instructions spéciales, pour que les fidèles sachent bien ce qu'ils auront à faire et quelles sont les églises qu'ils auront à visiter, pour gagner les indulgences du présent Jubilé.

2° Le temps de ce Jubilé, assigné par N. S. P. le Pape, est celui qui s'écoulera depuis le premier de Juin prochain jusqu'à ce que le dit Concile Œcuménique par lui convoqué, soit terminé.

3° Nous désignons, dans Notre ville Episcopale, pour Eglises de Stations, Notre Cathédrale et chacune des églises paroissiales. Les Eglises des Communautés cloitrées seront aussi Eglises de Stations, mais seulement pour les religieuses, leurs novices et leurs postulantes. Dans toutes

les autres parties du Diocèse, l'Eglise paroissiale sera Eglise de Station. Il faut, pour gagner l'Indulgence du Jubilé, visiter, dans le temps ci dessus désigné, deux fois, une des dites Eglises.

4° Il faut, en visitant les Eglises de Stations, prier avec dévotion, pendant quelque temps, pour la conversion de ceux qui ont le malheur de se trouver engagés dans les voies de l'erreur, c'est-à-dire qui vivent misérablement dans le schisme, l'hérésie et le péché, pour la propagation de la foi très sainte, pour la paix, pour la tranquillité et le triomphe de l'Eglise Catholique.

5° Les autres œuvres prescrites pour gagner l'Indulgence du Jubilé, sont de jeûner trois jours, même non consécutifs, en dehors des Quatre-Temps, par exemple, les mercredi, vendredi et samedi, de se confesser dans l'espace du temps susdit, de recevoir avec révérence le très-saint Sacrement de l'Eucharistie et de faire quelque aumône aux pauvres, chacun selon sa dévotion. Ces aumônes pourraient être déposées dans un Tronc que l'on mettra tout exprès dans chacune des Eglises désignées pour les Stations. Ces aumônes particulières seront remises à l'Evêché et employées, suivant la direction de l'Administrateur de Notre Diocèse, à favoriser le succès des œuvres de miséricorde, en faveur des personnes les plus misérables et pour cela même les plus exposées au danger de la damnation.

6° Cette Indulgence est la pleine rémission de tous péchés, telle qu'elle a coutume de se gagner, en temps de Jubilé, par ceux qui visitent certaines Eglises, soit à Rome, soit ailleurs ; et elle peut s'appliquer, par mode de suffrage, aux âmes qui sont sorties de ce monde dans l'amitié de Dieu.

7° Les navigateurs et voyageurs, qui n'auront pu faire le Jubilé en même temps que les autres, pourront, aussitôt qu'ils seront rentrés dans le lieu de leur domicile, gagner l'indulgence du dit Jubilé, en faisant les susdites

œuvres, et en visitant deux fois soit l'Eglise Cathédrale, soit l'Eglise paroissiale de leur propre domicile.

8º Quant aux Religieux de l'un et de l'autre sexe, même cloitrés, et autres tant laïques que séculiers et réguliers, aux prisonniers, captifs, malades et autres retenus par un empêchement quelconque, qui ne pourront faire les œuvres susdites ou quelques-unes d'elles, les confesseurs déjà approuvés et qui le sont spécialement par le présent Mandement, pourront leur assigner d'autres œuvres, ou les remettre à un autre temps, et enjoindre à leurs pénitents celles qu'ils pourront accomplir, afin de les faire jouir de tous les avantages et priviléges attachés au Jubilé.

9º Les confesseurs pourront faire de même à l'égard des enfants qui n'auraient point encore fait leur première communion, en les dispensant de la communion requise pour les adultes.

10º Permission est donnée à tous et à chacun des fidèles séculiers et réguliers, de quelque Ordre et Institut que ce soit, même quand il serait du nombre de ceux qu'il faudrait spécialement nommer, de pouvoir à cet effet se choisir pour confesseur un Prêtre quelconque tant séculier que régulier, parmi ceux approuvés *ex actu* par Nous ou par l'Administrateur de Notre Diocèse, et aussi aux religieuses, novices et autres femmes cloitrées, pourvu que le confesseur choisi par chacune d'elles ait été approuvé pour les religieuses.

11º Ces confesseurs ainsi choisis pourront, pour cette fois seulement, les relacher et absoudre de l'excommunication, suspense et autres sentences ecclésiastiques et censures *a jure vel ab homine*, encourues ou infligées pour quelque cause que ce soit, excepté dans les cas ci-dessous mentionnés, et aussi de tous péchés, excès, crimes et délits quelque graves et énormes qu'ils puissent être et même spécialement réservés tant à l'Evêque qu'au Saint Siége, et dont, dans d'autres cas, l'absolution ne serait pas censée accordée, quelqu'ample qu'elle puisse être.

12° Ces confesseurs pourront de plus, en commuant en d'autres œuvres pies et salutaires, dispenser des vœux quelconques même confirmés par serment et réservés au Siége Apostolique, excepté les vœux de chasteté, religion et obligation acceptée par un tiers ou dans lesquels il s'agirait du préjudice d'un tiers, en autant que ces vœux sont absolus et parfaits, excepté aussi les vœux faits pour s'imposer des peines, lesquels sont censés *préservatifs* du péché, à moins que l'œuvre donnée en commutation soit jugée non moins efficace que la première pour préserver du péché, en enjoignant à eux et à chacun d'eux, une pénitence salutaire dans toutes les choses susdites et autres qui sont laissées au jugement du même confesseur.

13° Ils pourront en outre dispenser de l'irrégularité contractée pour violation des censures, pourvu que le cas ne soit pas porté au for extérieur ou qu'il ne puisse y être facilement porté.

14° Cette faculté ne s'étend pas aux autres irrégularités, ni au pouvoir d'absoudre les complices ou de décharger de l'obligation de faire la dénonciation de tels complices, non plus que ceux qui auraient été nommément excommuniés, suspens par le St. Siége ou l'Evêque et autres spécifiés dans les dites Lettres Apostoliques.

15° Depuis le premier de Juin prochain jusqu'à la fin du futur Concile Œcuménique, chaque Prêtre dira à la messe l'Oraison du St. Esprit, à la place de celle prescrite par notre dernier Mandement *Pro omni gradu Ecclesiæ.*

16° De même, pendant tout ce temps, l'on chantera la messe du St. Esprit dans notre Eglise Cathédrale, à 7 heures du matin, tous les jeudis, excepté aux fêtes de première et seconde classe, sans qu'il y ait toutefois pour celui qui la célébrera, obligation de se priver de la rétribution ordinaire à laquelle il a droit.

Nous exhortons les fidèles de notre Ville Episcopale et même ceux de la campagne, lorsqu'ils seront à la ville, à assister en aussi grand nombre que possible à cette messe.

Telles sont, N. T. C. F., les grâces que nous présente à tous le nouveau Jubilé qui nous est accordé, à l'occasion du futur Concile œcuménique. Il s'agit de contribuer, par notre ferveur, à cette grande œuvre qui, dans les vues de la Divine Providence, doit renouveler le monde entier. Quel puissant motif pour nous de ne rien négliger, dans l'accomplissement de nos devoirs religieux, afin qu'ayant le cœur pur et dégagé de l'amour du monde, nos prières, pour le succès de ce grand Concile, méritent d'être exaucées !

Elles le seront sans aucun doute, si nous recourons avec confiance à l'Immaculée Vierge Marie, en tout temps, et plus spécialement dans le beau mois de Mai qui lui est si particulièrement consacré. Que cette bonne et tendre Mère nous bénisse tous, afin que nous soyons de dignes enfants de la Ste. Eglise par le zèle qui nous portera à tout sacrifier, pour qu'elle triomphe de tous les ennemis qu'elle a à combattre, dans ces temps mauvais. Elle bénira aussi vos enfants qui, à Rome, vont, comme vous tous, lui offrir des hommages et des honneurs tout particuliers, pendant ce mois qui va leur rappeler si vivement tous les souvenirs de la patrie.

Sera le présent Mandement lu au prône de toutes les Eglises où se fait l'Office public, et au chapitre de toutes les Communautés religieuses, en tout ou en partie, le premier dimanche ou fête chômée après sa réception.

Donné à Rome, hors la Porte du Peuple, le onzième jour du mois d'Avril, en l'année mil huit cent soixante-neuf, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Assistant-Secrétaire.

† IG. EVÊQUE DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur,

I. GRAVEL, *Asst.-Secrétaire.*